

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23-05-2016 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Christhie MARTINEZ, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative budget assainissement :**

Il manque 70 euros au compte 6542 en dépense. Le maire propose d'augmenter du même montant le compte 70 611 (produits des services du domaine) en recette .

Après délibérations, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

- **SEHV : revalorisation RODP Gaz et électricité :**

La commune perçoit chaque année une redevance de la part de GRDF et ERDF pour l'occupation du domaine public par leurs installations respectives. Cette redevance est revalorisée chaque année, mais une délibération est nécessaire pour entériner le mode de calcul.

Après délibérations, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

- **Indemnité de conseil et de budget au trésorier :**

Comme tous les ans, le trésorier a fait parvenir les calculs pour l'indemnité de budget et de conseil auquel il peut prétendre. L'indemnité de budget s'élève à 45.73 euros pour les communes employant une secrétaire à temps complet et l'indemnité de conseil, calculée sur le montant des dépenses inscrites au budget, serait de 365.72 euros.

Après délibérations, le conseil municipal décide à 6 voix pour et 4 contre d'attribuer seulement l'indemnité de budget

- **Désignation d'un coordonnateur pour le recensement 2017 :**

En janvier et février 2017 le recensement aura lieu sur la commune. Il est d'ores et déjà nécessaire de nommer un coordonnateur, et par la suite nous aurons à recruter un agent recenseur. Le maire propose que la secrétaire, qui avait assuré cette tâche lors du dernier recensement puisse être nommée.

Après délibérations, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

- **SYGESBEM :**

Le maire informe le conseil que le comité syndical a délibéré le 11 avril dernier pour reprendre l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement.

- **Point dur le SDCI :**

Le 14 avril dernier, le préfet a réuni l'ensemble des maires des quatre communautés de communes du nord du département, afin de trouver un éventuel consensus devant la difficulté à trouver une application cohérente du schéma proposé par son prédécesseur. Il en est ressorti que la Basse-Marche ne souhaite pas venir seule avec le Haut Limousin, mais est toutefois pour un EPCI plus grand. Brame Benaize, un peu plus dispersé, est cependant majoritairement favorable à une grande communauté de communes. Gartempe Saint Pardoux, quant à elle souhaite rester seul.

A l'issue de cette réunion, le préfet a donc demandé à chaque commune de lui faire parvenir un ultime avis (malgré les délibérations déjà fournies...), et il s'est engagé à tenir compte de ceux-ci pour sa décision finale. Une réunion des maires de notre communauté de communes a eu lieu le 28 avril, afin de tenter d'avoir à minima un avis commun sur notre territoire. Sur 17 communes, 6 ne sont pas opposées à une fusion à 3, voir plus.

Chaque maire a ainsi fait parvenir un courrier au préfet, et après examen, il s'avère que 25 communes sur 43 sont favorables à un mariage à trois.

Enfin, le préfet, fort de ces conclusions proposera donc le 6 juin prochain à la commission départementale de coopération intercommunale une fusion à trois, avec 43 communes pour 24 143 habitants, laissant Gartempe

Saint Pardoux seule avec 5 266 habitants sur 8 communes, soit la plus petite communauté de communes du département.

Parallèlement à ceci, les statuts (comprenant donc les compétences) du futur EPCI devront être approuvés par chaque commune en octobre, la mise en place de la nouvelle entité se faisant au 1^{er} janvier prochain.

- **Questions diverses :**

Demande de subvention et vide grenier : L'association d'aide à la surdité en Afrique a changé de nom pour devenir « tous ensemble signons ». Nous avons reçu une demande de subvention, et l'association souhaite organiser un vide grenier le 7 août, dans le Bourg.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'organisation du vide grenier, mais ne donne pas de suite favorable à la demande de subvention.

Demande d'achat de terrain : Le conseil municipal avait délibéré pour vendre la parcelle A 644 à Mme Jaugeard au Chablard. Celle-ci nous fait parvenir une nouvelle demande pour acquérir les parcelles A 640 et 641, actuellement biens sans maitre, et jouxtant sa propriété.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette vente à l'unanimité aux mêmes conditions que la parcelle A 644. Cependant, il est préalablement nécessaire que les formalités de transfert des biens sans maitre à la commune soient terminées.

SCI du Montru : Le 8 février dernier, le conseil municipal avait également délibéré pour la vente de chemins communaux à la SCI au prix de 1 euro du mètre carré. En 2013, la société avait acheté des chemins à Saint Junien les Combes au prix de 0.15 € le m2. La SCI du Montru nous propose un prix d'achat à 0.20 € le m2.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité, dans un souci d'équité, que le prix de vente restera fixé à 1 euro le mètre carré.

Aéro club du Haut Limousin : Le président a sollicité le maire afin d'avoir un avis sur une éventuelle dérogation de l'arrêté préfectoral concernant les horaires de vol à l'occasion des journées portes ouvertes le 11 et 12 juin prochains.

Bulletin municipal : La distribution aura lieu mi juin

ICPE SARL du Grand Patural : Le maire informe le conseil municipal que suite à l'enquête publique, le préfet a pris un arrêté concernant l'élevage de porcs de la SARL du Grand Patural situé sur les communes de Peyrat de Bellac et Blanzac, l'enregistreur au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Sentiers pédestres : Il est signalé des dégradations importantes sur certains chemins. Le conseil municipal prévoit une rencontre avec les agriculteurs à la rentrée pour trouver des solutions conduisant à une cohabitation équitable pour tous.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au 6 juillet à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 20